



Conseil communal

Séance n°8 du 30 septembre 2019
se réunit pour la première fois à 20 heures
en la salle de l'Hôtel communal,
sis rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 MORLANWELZ,

ORDRE DU JOUR

Direction Générale

- 1). **DG - Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 07 du 02 septembre 2019 - Examen - Décision.**

Procès-verbal Conseil communal de MORLANWELZ N° 07 du 02 septembre 2019 : projet de PV. Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver ce projet en tant que PV, devenant dès lors le PV définitif excepté modification(s), correction(s), ... demandée(s) et approuvée(s) en séance. Le PV rectifié étant présenté à la plus proche séance suivante pour confirmation et approbation.

Service Finances

- 2). **FINANCES - Octroi d'une provision de trésorerie d'un montant de 460,00 euros à une institutrice pour l'organisation des classes de mer 2019-2020 (Écoles du Centre + Trieux) - Du 16 octobre 2019 au 18 octobre 2019 - Examen - Décision.**

La Commune de MORLANWELZ organise des Classes de Mer pour les élèves des écoles communales.

Les Écoles communales du Centre et des Trieux se déplacent en Classes de Mer du 16 octobre au 18 octobre 2019.

Pour la bonne organisation de ces Classes de Mer, l'institutrice aura besoin de disposer de liquidités. L'estimation de ces dépenses est de 460,00 euros.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver l'octroi de cette provision.

- 3). **FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Centimes Additionnels à l'Impôt des Personnes Physiques - Art.040/372-01 - Examen - Décision.**

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

- 4). **FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Centimes Additionnels au Précompte Immobilier - Art.040/371-01 - Examen - Décision.**

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

5). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercice 2020 - Taxe sur l'Enlèvement des Immondices - Art. 040/363-03 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour l'Exercice 2020 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours d'exercice.

6). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur l'Enlèvement des Immondices (commerçants) - Art. 04001/363-03 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours d'Exercice.

7). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur l'Entretien des Égouts - Art. 040/363-09 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

8). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Immeubles Inoccupés - Art.040/367-15 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

9). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Logements Loués Meublés - Art.040/364-34 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

10). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Seondes Résidences - Art.040/367-13 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

11). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Terrains Non Bâties Situés en Bordure d'une Voie Publique Suffisamment Équipée - Art.04002/367-09 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

12). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Parcelles Non Bâties dans un Périmètre d'Urbanisation Non Périmé - Art.04001/367-09 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

13). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Surfaces Commerciales - Art.040/367-20 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

14). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Commerces de Frites à Emporter - Art. 04002/364-48 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

15). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Débits de Boissons - Art.040/364-12 - Examen - Décision

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

16). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Commerces de Nuit - Art.04004/364-48 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

17). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Agences Bancaires - Art.040/364-32 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

18). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Agences de Paris sur les Courses de Chevaux - Art.040/364-16 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

19). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Centres d'Enfouissement Technique - Art.040/364-33 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

20). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur l'Exploitation de Taxis - Art. 040/364-21 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

21). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Véhicules Abandonnés Non Immatriculés - Art. 04002/364-29 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

22). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Dépôts de Mitraille et de Véhicules Usagés - Art.04001/364-29 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

23). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur la Force Motrice - Art.040/364-03 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

24). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Mines, Carrières et Terrils - Art.040/364-09 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

25). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Panneaux Publicitaires - Art. 040/364-23 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

26). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur la Distribution Gratuite d'Écrits Publicitaires ou d'Échantillons Publicitaires Non Adressés et de Supports de Presse Régionale Gratuite - Art.04001/364-24 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

27). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercices 2020 à 2025 - Taxe sur les Inhumations, Dispersions des Cendres et Mises en Columbarium - Art. 040/363-10 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour les Exercices 2020-2025 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

Service Marchés Publics

28). MPs - Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) - Art. L1222-7, § 2, alinéa 1er - Recours à une centrale d'achat - Délégation de compétences par le Conseil communal de MORLANWELZ au Collège communal de MORLANWELZ - Examen - Décision.

L'article L1222-7, § 1er. du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) prévoit que le Conseil communal décide d'adhérer à une centrale d'achat.

L'article L1222-7, § 2, alinéa 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) prévoit que le Conseil communal définit les besoins en terme de travaux, de fournitures ou de services et décide de recourir à la centrale d'achat à laquelle il a adhéré pour y répondre.

Les compétences du Conseil communal visées au paragraphe 2, alinéa 1er de l'Art. L1222-7 du C.D.L.D. peuvent être déléguée par le Conseil communal au Collège communal, au Directeur Général ou à un autre fonctionnaire, à l'exclusion du Directeur Financier, pour des dépenses relevant du Budget Ordinaire selon les modalités reprises en l'Art. L1222-7, § 3 (La délégation au Directeur Général ou à un autre fonctionnaire est limitée aux commandes d'un montant inférieur à 3.000,00 euros HTVA).

Les compétences du Conseil communal visées au paragraphe 2, alinéa 1er de l'Art. L1222-7 du C.D.L.D. peuvent être déléguée par le Conseil communal au Collège communal ou au Directeur Général pour des dépenses relevant du Budget Extraordinaire selon les modalités reprises en l'Art. L1222-7, § 4 (La délégation au Collège communal est limitée aux commandes d'un montant inférieur à 30.000,00 euros HTVA dans les communes de quinze mille à quarante-neuf mille neuf cent nonante-neuf habitants ; la délégation au Directeur Général est limitée aux commandes d'un montant inférieur à 1.500,00 euros HTVA).

Il est de l'intérêt d'une prompte et bonne administration de disposer d'un système de délégation.

L'article L1222-7, § 5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) stipule que toute délégation octroyée par le Conseil communal prend fin de plein droit le dernier jour du quatrième mois qui suit l'installation du Conseil communal de la législature suivant celle pendant laquelle la délégation a été octroyée.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ :

- de déléguer au Collège communal de MORLANWELZ ses compétences visées à l'Article L1222-7, § 2, alinéa 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) pour les dépenses relevant du Budget Ordinaire dans les limites des crédits inscrits à cet effet au Budget ;

- de déléguer au Collège communal de MORLANWELZ ses compétences visées à l'Article L1222-7, § 2, alinéa 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) pour les dépenses relevant du Budget Extraordinaire lorsque la valeur du marché est inférieure à un montant de 30.000,00 euros HTVA ;
- de déléguer au Directeur Général de la Commune de MORLANWELZ ses compétences visées à l'Article L1222-7, § 2, alinéa 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) pour les dépenses relevant du Budget Ordinaire dans les limites des crédits inscrits à cet effet au Budget et lorsque la valeur du marché est inférieure à un montant de 2.000,00 euros HTVA ;
- de prendre acte que, conformément à l'Article L1222-7, § 5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.), les présentes délégations octroyées par le Conseil communal prendront fin de plein droit le dernier jour du quatrième mois qui suit l'installation du Conseil communal de la législature suivant celle pendant laquelle les délégations ont été octroyées, sauf révocation expresse du Conseil communal de MORLANWELZ en cours de mandature.

29). MPs - Location de copieurs multifonctions pour les Services de la Commune de MORLANWELZ - Recours à la Centrale d'achat de la Province de Hainaut - Examen - Décision.

Pour leur bon fonctionnement, il est indispensable que les Services de l'Administration communale de MORLANWELZ puissent disposer d'un parc de copieurs multifonctions afin de faciliter la réalisation de leurs tâches quotidiennes.

Le contrat de location de copieurs multifonctions que la Commune de MORLANWELZ a conclu via le marché de la Province de Hainaut il y a quatre (4) ans, arrive à échéance prochainement.

Un nouveau contrat doit dès lors être conclu afin d'assurer la continuité des Services.

La Province de Hainaut, via sa Centrale d'achat à laquelle la Commune de MORLANWELZ a adhéré par la Décision du Conseil communal de MORLANWELZ du 06 novembre 2017 (CC/17/9/11), dispose d'un nouveau catalogue relatif à la location de copieurs multifonctions, traceurs A0 et copieurs A0 (Dossier 2017-181). La validité de ce catalogue s'arrête au 12 novembre 2022 ou à la publication d'une nouvelle version.

Les copieurs dont la Commune de MORLANWELZ a besoin sont disponibles via ce catalogue. Le fournisseur désigné par la Province de Hainaut est KONIKA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (BELGIUM) N.V.

La durée des contrats de location passés par le biais de ce catalogue est de soixante (60) mois.

Besoins de la Commune de MORLANWELZ

Les besoins de l'Administration communale de MORLANWELZ en copieurs multifonctions (types et prix) ont été définis par le Service Informatique de la Commune de MORLANWELZ et sont repris dans la liste ci-dessous :

LIEU	TYPE COPIEUR	HTVA	TVAC
Académie (Bureau Direction)	C360i + PC-416 + FS-533 + PK-519 + FK-514	54,07	65,4247
APS (1er étage - couloir)	C360i + PC-416 + FS-533 + PK-519 + FK-514	54,07	65,4247
Bibliothèque (couloir)	C360i + PC-416 + FS-536SD + PK-520	57,58	69,6718
Bureau Directrice École (Centre)	C360i + PC-416 + FS-533 + PK-519 + FK-514	54,07	65,4247
Comptabilité (couloir)	C458 + PC-415 + FS-536SD + PK-520 + FK-514	68,13	82,4373

Travaux (RDC - magasin)	C360i + PC-416 + FS-533 + PK-519 + FK-514	54,07	65,4247
Maison Emploi (Plateau)	C360i + PC-416 + FS-533 + PK-519	45,86	55,4906
Service Population (Plateau)	C360i + PC-416 + FS-533 + PK-519 + FK-514	54,07	65,4247
Recette (Bureau Guichet)	C360i + PC-416 + FS-533 + PK-519	45,86	55,4906
Salle des Profs (Roosevelt)	C458 + PC-415 + FS-536 + PK-520 + FK-514	60,20	72,842
1er Bureau Droite (École Namur)	C360i + PC-416 + FS-533 + PK-519	45,86	55,4906
Secrétariat (Bureau Juriste)	C360i + PC-416 + FS-533 + PK-519 + FK-514	54,07	65,4247
Travaux (1er étage fond couloir)	C360i + PC-416 + FS-533 + PK-519 + FK-514	54,07	65,4247
Bureau Directrice École (Trieux)	C360i + PC-416 + FS-533 + PK-519 + FK-514	54,07	65,4247
Urbanisme (Bureau accueil)	C458 + PC-415 + FS-536 + PK-520 + FK-514	60,20	72,842
Bureau Directrice École (Waireau)	C360i + PC-416 + FS-533 + PK-519	45,86	55,4906
Palier GRH (au dessus escalier)	C360i + PC-416 + FS-533 + PK-519	45,86	55,4906
	Total HTVA mensuel	907,97	1098,6437
	Total trimestriel	2.723,91	3295,9311

La description des copieurs et des options se trouvent dans le Catalogue V3 relatif à la location de copieurs multifonctions, traceurs A0 et copieurs A0 du marché de la Province de Hainaut - Dossier 2017-181 (Bizhub C360i : page 10 - Bizhub C458 : page 14), en annexe.

Le coût mensuel de la location des copieurs est donc estimé à 1.098,6437 euros HTVA.

Le recours à la Centrale d'achat de la Province de Hainaut présente de nombreux avantages :

- Facilité administrative en évitant de réaliser un C.S.C. propre à l'administration, ce qui permet de bénéficier de prix avantageux ;
- Les copieurs sont de la même marque que ceux utilisés actuellement. Par conséquent, le personnel ne devra pas s'adapter à du nouveau matériel ;
- Nous disposerons d'un nouveau logiciel de gestion des copieurs plus performant que l'actuel. Cela va permettre de mieux gérer les machines, les copies, les statistiques, etc. ;
- Le coût de location mensuel des copieurs pour des machines équivalentes est moins coûteux de +/- 450,00 euros TVAC par mois, ce qui comprend également les licences du programme de gestion ;
- Nous ne devons plus payer la taxe REPROBEL qui était de 3.259,16 euros TVAC lors du dernier contrat ;
- Le coût des copies est moindre que pour le marché actuel. Pour chaque unité, il passe de 0,0039 euros HTVA à 0,0029 euros HTVA pour les copies monochromes ; et de 0,0275 euros HTVA à 0,0225 euros HTVA pour les copies couleurs.

Un « inconvénient » doit néanmoins être mentionné : l'ensemble des copieurs proposés dans le catalogue de la Province de Hainaut est doté de la possibilité d'imprimer en couleur.

Étant donné qu'une impression couleur est environ dix fois plus chère qu'une impression monochrome et afin d'éviter les abus, il sera aisément possible de brider l'accès aux copies et impressions couleurs en installant un code d'accès comme c'est actuellement le cas dans certains Services de l'Administration communale (Comptabilité, Urbanisme et bâtiment Plurielles).

L'article L1222-7, § 2, alinéa 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) prévoit que le Conseil communal définit les besoins en terme de travaux, de fournitures ou de services et décide de recourir à la centrale d'achat à laquelle il a adhéré pour y répondre.

L'article L1222-7, § 7 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) prévoit que le Collège communal passe la commande et assure le suivi de son exécution (Note : dans le cadre du recours à une Centrale d'achat à laquelle le Conseil communal a adhéré).

Par conséquent, il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ :

- d'approuver la définition des besoins en matière de copieurs multifonctions proposée par le Service Informatique de la Commune de MORLANWELZ et reprise ci-dessus ;
- de recourir à la Centrale d'achat de la Province de Hainaut à laquelle la Commune de MORLANWELZ a adhéré par la Décision du Conseil communal de MORLANWELZ du 06 novembre 2017 (CC/17/9/11) pour répondre à ces besoins.
- de charger le Collège communal de MORLANWELZ de passer la commande en concluant un nouveau contrat avec la société KONIKA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (BELGIUM) N.V., via le marché passé par la Centrale d'achat de la Province de Hainaut (Dossier 2017-181 - CATALOGUE V3 RELATIF A LA LOCATION DE COPIEURS MULTIFONCTIONS, TRACEURS A0 ET COPIEURS A0) et d'assurer le suivi de son exécution (notamment par la mise en place d'une authentification sur chaque copieur afin de gérer l'accès aux impressions couleurs).

Service Sports - Jeunesse - 3ème Age - Culture et Fêtes

30). SJ3ACF - Projet de charte d'utilisation des gobelets réutilisables de l'Administration communale de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de MORLANWELZ qu'un grand nombre d'activités se déroulent chaque année sur le territoire de l'Entité de MORLANWELZ grâce au tissu associatif et culturel de la Commune de MORLANWELZ.

Par facilité, ces associations font généralement usage de gobelets jetables dans le cadre des consommations proposées aux participants.

Partant du principe qu'il est souhaitable d'encourager dès à présent l'usage de gobelets réutilisables en prévision de l'interdiction à venir d'user de gobelets jetables, qu'il est important de sensibiliser les cafetiers, les organisateurs d'événements divers, les associations culturelles et sportives et de manière générale tout organisateur d'activités à l'importance du caractère écologique de la situation, le Collège communal de MORLANWELZ a décidé d'accompagner les divers organisateurs dans le changement d'attitude au quotidien afin de leur permettre d'aboutir à une parfaite autonomie.

Des gobelets réutilisables ont été achetés et sont proposés aux organisateurs.

Il convient de définir les modalités pratiques entre les demandeurs (utilisateurs) et l'Administration communale de MORLANWELZ.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver le projet de charte repris au dossier.

31). SJ3AFC - Convention avec CENTRAL (le Centre Culturel Régional du Centre) - Exercice 2019 - Examen - Décision.

Depuis de nombreuses années la Commune de MORLANWELZ adhère à CENTRAL (le Centre Culturel Régional du Centre).

La contribution financière est de 0,25 euros par habitant.

Le réinvestissement en activités culturelles est de 0,3125 euros par habitant.

En 2019, le montant de la cotisation s'élève à 4.754,75 euros et le montant estimé du réinvestissement au minimum sera de 5.943,44 euros.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de marquer son accord sur la convention reprise dans le dossier.

32). SJ3ACF - Organisation d'un concours d'affiches pour les Carnavals de l'Entité de MORLANWELZ - Règlement - Examen - Décision.

Le Collège communal souhaite redynamiser la promotion des différents carnavals de l'Entité.

À cet effet, un concours d'affiches est mis en place pour les trois (3) carnavals. Il convient d'arrêter un règlement pour le jury amené à délibérer sur les projets d'affiches qui seront déposés par les participants. Ce règlement détermine les modalités pratiques du déroulement du concours et veille aux intérêts des parties amenées à collaborer.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de marquer son accord sur le projet de règlement repris dans le dossier.

Service Tourisme - Rénovation - Patrimoine - Intercommunale - PGUI

33). TRPI - Marché de travaux - Fonds issus de l'activité Câble - Réalisation de projets d'investissements à la demande des associés - Dossier IDEA : BAT-146-DDT - Commune de MORLANWELZ (IDEA) - Rénovation du Prieuré de Montaigu - Avenant N° 3 - Examen - Décision.

Pour rappel, en date du 24 octobre 2011, le Conseil d'Administration de l'Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut (IDEA) a marqué accord sur l'utilisation du Droit de Tirage de la Commune de MORLANWELZ pour les travaux de rénovation du Prieuré de Montaigu à MORLANWELZ.

Un marché de travaux a dès lors été lancé par IDEA en juin 2017.

Des modifications techniques ont été apportées au marché, deux (2) avenants ont été approuvés lors des Conseils du 29 avril 2019.

Description des travaux non-réalisés faisant l'objet de l'Avenant N° 3 et des coûts y liés, travaux supplémentaires non réalisés :

- Travaux non réalisés à approuver :
 - Montant : - 9.426,20 euros.

Service Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

34). PSSP - Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (P.S.S.P.) 2018-2019 de MORLANWELZ - Approbation du Rapport financier contingent complémentaire 2018 - Examen - Décision.

Dans le cadre du P.S.S.P. 2018-2019 de MORLANWELZ, depuis le 01/01/2018, un financement complémentaire allant jusque 17.200,00 euros peut être accordé aux gardiens de la paix (anciennement sous statut activa), un rapport financier concernant le subside annuel octroyé par le Ministère de l'Intérieur d'un montant doit être rendu et approuvé.

Pour 2018, ce subside est justifié par les coûts salariaux de M. Mario BUSSAGLIA.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver ce rapport financier contingent complémentaire 2018.

Service Plan de Cohésion sociale

35). PCS - Convention 2019 Article 18 - Ateliers intergénérationnels en collaboration avec l'A.S.B.L. Métaphores - Examen - Décision.

La présente Convention est conclue dans le cadre de la réalisation du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) 2014-2019 de la Commune de MORLANWELZ et de l'Article 18 afin de mener à bien le projet « Ateliers intergénérationnels » du 30 septembre au 31 décembre 2019.

Conformément à l'article 4, § 2, du Décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) des Villes et Communes de WALLONIE, elle s'inscrit dans les deux (2) objectifs suivants :

- le développement social des quartiers,
- la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver cette Convention.

36). PCS - Approbation par le Gouvernement Wallon du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) de MORLANWELZ - Années 2020-2025 - Information.

Objet : Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) de MORLANWELZ 2020-2025 - Approbation.

Contenu :

« ...

Par la présente nous vous informons que le Gouvernement wallon en séance du 22 août 2019 a approuvé le Plan de Cohésion Sociale pour la programmation 2020-2025.

Le montant annuel minimum du subside auquel la commune de Morlanwelz peut prétendre durant la période 2020-2025 s'élève à 177.859,48 euros.

... ».

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de prendre connaissance de cette annonce du Gouvernement Wallon.

37). PCS - Article 20 - Approbation par le Gouvernement Wallon des actions Article 20 du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) de MORLANWELZ - Années 2020-2025 - Information.

Objet : Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) de MORLANWELZ 2020-2025 - Article 20 - Approbation.

Contenu :

« ...

Par la présente nous vous informons que le Gouvernement wallon en séance du 22 août 2019 a approuvé le(s) action(s) de l'appel à projets " Article 20" relatif au Plan de Cohésion sociale pour la période 2020-2025,

Le montant annuel minimum du subside auquel la commune de Morlanwelz peut prétendre durant la période 2020-2025 s'élève à 10.466,04 euros.

... ».

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de prendre connaissance de cette annonce du Gouvernement Wallon.

Académie de Musique

38). URB ENV - Contrat de Rivière Senne - Années 2020-2022 - Approbation du projet de programme d'actions -ET- de la Participation financière de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Le Contrat de Rivière Senne a envoyé le projet de programme d'actions qui sera suivi lors du partenariat avec la Commune de MORLANWELZ et les autres Communes concernées pour les

années 2020-2022 ; ainsi que le montant de la participation financière par habitant pour MORLANWELZ.

La participation de **0,30 euros par habitant** (inchangée).

Néanmoins concernant cette participation financière, il y a lieu de rappeler qu'elle n'est due QUE POUR LES HABITANTS de l'Entité de MORLANWELZ DIRECTEMENT IMPACTÉS par la Senne et représente un montant de **66,00 euros par année** pour 220 habitant impactés (et certainement pas 0,30 euros x 19.018 habitants de l'Entité de MLZ).

Il est demandé de la valider par le Collège communal de MORLANWELZ et le Conseil communal de MORLANWELZ, ainsi que pour ce dernier de désigner le représentant politique et l'administratif pour ce dossier.

La Commune de MORLANWELZ précisera ultérieurement les actions auxquelles elle aimerait participer, et éventuellement celles qu'elle aimerait voir mises au programme.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver le programme d'actions du Contrat Rivière Senne, et la participation financière de la Commune de MORLANWELZ dans le Contrat Rivière Senne.

Points à huis-clos.

Service GRH

- 39). GRH - Personnel communal - Dossier N° 22 - Demande d'autorisation d'exercer une activité complémentaire - Examen - Décision.
- 40). GRH - Personnel communal - Dossier N° 77 - Demande d'autorisation d'exercer une activité complémentaire - Examen - Décision.
- 41). GRH - Personnel communal - Dossier N° 83 - Demande de mise à la pension au 01 novembre 2019 - Examen - Décision.
- 42). GRH - Personnel communal - Dossier N° 102 - Demande de mise à la pension au 01 octobre 2019 - Examen - Décision.

Service Enseignement

- 43). ENS(1) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle d'une institutrice maternelle, à raison de 6 périodes/semaine - Examen - Ratification.
- 44). ENS(2) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle d'une institutrice maternelle, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.
- 45). ENS(3) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle d'une institutrice maternelle, à raison de 6 périodes/semaine - Examen - Ratification.
- 46). ENS(4) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire d'une institutrice primaire, à raison de 5 périodes/semaine - Examen - Ratification.
- 47). ENS(5) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire - Examen - Ratification.
- 48). ENS(6) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Démission d'une maîtresse de seconde langue : néerlandais - Examen - Ratification.

Académie de Musique

- 49). **ACMU(1) - Académie Communale de Musique de MORLANWELZ - Congé pour prestations réduites d'un professeur de formation musicale, à raison de 6 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 50). **ACMU(2) - Académie Communale de Musique de MORLANWELZ - Interruption de carrière d'une accompagnatrice au piano, à raison de 12 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 51). **ACMU(3) - Académie Communale de Musique de MORLANWELZ - Détachement externe vers une autre Académie en vue d'exercer une fonction dans l'enseignement donnant droit à une échelle de traitement égale ou supérieure d'un professeur de guitare, à raison de 4 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 52). **ACMU(4) - Académie Communale de Musique de MORLANWELZ - Congé pour prestations réduites d'un professeur de guitare, à raison de 3 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 53). **ACMU(5) - Académie Communale de Musique de MORLANWELZ - Interruption de carrière pour congé parental d'un professeur de clarinette/saxophone, à raison de 6 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 54). **ACMU(6) - Académie Communale de Musique de MORLANWELZ - Congé pour prestations réduites d'un professeur de piano, à raison de 6 périodes/semaine - Examen - Ratification.**

Le Directeur Général,

Le Président,

Jean-Louis LAMBRECHTS

Christian MOUREAU